

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 04 AVRIL 2023
A 19 H 00**

Sous la Présidence de Madame Annie GERARDIN, Maire de la Commune
de Nompateelize

Lieu de la réunion : mairie

Convocation adressée le 29 mars 2023 avec l'ordre du jour suivant :

1. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET EAU
2. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – COMPTE DE GESTION DU BUDGET EAU
3. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET EAU
4. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET FORÊT
5. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – COMPTE DE GESTION DU BUDGET FORÊT
6. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2022 DU BUDGET FORÊT
7. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET FORÊT
8. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET GÉNÉRAL
9. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – COMPTE DE GESTION DU BUDGET GÉNÉRAL
10. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2022 DU BUDGET GÉNÉRAL
11. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET GÉNÉRAL
12. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – VOTE DES TAXES
13. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – FRAIS DE REPRÉSENTATION
14. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – COMPTE 623 (FÊTES ET CÉRÉMONIES)
15. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – NEUTRALISATION AMORTISSEMENT ÉLECTRIFICATION
16. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES
17. FINANCES LOCALES – BUDGET FORÊT – PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORÊT
18. COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – ROUTIER 2023 – DEMANDES DE SUBVENTIONS
19. COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – ROUTIER 2024 – ACTE D'ENGAGEMENT POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE
20. AUTRE DOMAINE DE COMPÉTENCE – CONVENTION AVEC LE DOJO

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 04 AVRIL 2023
A 19 H 00**

Présents : Mme Annie GERARDIN, Maire

Mmes Francine BASSO BRUSA, Aurore L'HÔTE, M. Francis TOUSSAINT, adjoints

Mmes Marie BAYARD, Florence NORMAND

Ms Pascal NORMAND, L'HÔTE Vincent, Cédric BLAISON,

Procurations : M. Yannick CROSNIER a donné procuration à Francis TOUSSAINT

Absents : Mme Nadine GERARDIN, M. Loïc HENRY

Secrétaire : M. Francis TOUSSAINT

- **Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité**

**1 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE
ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET EAU DSP**

Après avoir élu Monsieur TOUSSAINT Francis, Président de séance pour l'élection du compte administratif,

Après avoir entendu lecture du Compte Administratif de 2022,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Par 9 voix pour, Madame le Maire ne participant pas au vote :

ADOPTE le Compte Administratif de 2022 du Budget eau DSP, ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation :

Dépenses13 964.10 €

Recettes13 964.10 €

Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

**2 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE DE
GESTION 2022 DU BUDGET EAU DSP**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

ADOPTE le compte de gestion de 2022 établis par la Trésorière.

Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 04 AVRIL 2023
A 19 H 00**

**3 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET
PRIMITIF 2023 DU BUDGET EAU DSP NOMPATELIZE**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents :

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif de 2023 du service de l'Eau DSP
Nompateelize :

Section de fonctionnement :

Dépenses.....	25 000 €
Recettes.....	25 000 €

Section d'investissement : NEANT

Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

**4 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE
ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET FORET**

Après avoir élu Monsieur TOUSSAINT Francis, Président de séance pour l'élection du
compte administratif,

Après avoir entendu lecture du Compte Administratif de 2022,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,
Par 10 voix pour, Madame le Maire ne participant pas au vote :

ADOpte le Compte Administratif de 2022 du Budget forêt, ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation :

Dépenses	48 215.49 €
Recettes	61 438.78 €

Section d'investissement :

Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

**5 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE DE
GESTION 2022 DU BUDGET FORET**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents :

ADOpte le compte de gestion de 2022 établis par la Trésorière.

Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 04 AVRIL 2023
A 19 H 00**

**6- FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – AFFECTATION DU
RESULTAT 2022 DU BUDGET FORET**

Le Maire expose à l'Assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

CONSTATE les résultats de l'exercice 2022 :

Section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice	
Excédent.....	13 223.29 €
- Excédent antérieur reporté.....	65 570.87 €
- Excédent au 31.12.2022.....	78 794.16 €

Section d'investissement :

- Résultat de l'exercice	
Excédent.....	0 €
- Excédent antérieur reporté.....	14 671.49 €
- Déficit des restes à réaliser.....	- 1 694.30 €
- Excédent au 31.12.2022.....	12 977.19 €

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire :

- Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté.....	78 794.16 €

Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

**7- FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF
2023 DU BUDGET FORET**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif de 2023 du Budget de la forêt :

Section de fonctionnement :

Dépenses.....	89 705 €
Recettes.....	89 705 €

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 04 AVRIL 2023
A 19 H 00**

Section d'investissement :

Dépenses	75 000 €
Recettes	75 000 €

Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

8 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Après avoir élu Monsieur TOUSSAINT Francis, Président de séance pour l'élection du compte administratif,

Après avoir entendu lecture du Compte Administratif de 2022,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Par 10 voix pour, Madame le Maire ne participant pas au vote :

ADOPTE le Compte Administratif de 2022 du Budget général, ainsi qu'il suit :

Section d'exploitation :

Dépenses	389 346.46 €
Recettes	458 504.92 €

Section d'investissement :

Dépenses	205 741.82 €
Recettes	166 677.90 €

Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

9 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES - COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET GENERAL

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

ADOPTE le compte de gestion de 2022 établis par la Trésorière.

Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

10 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DU BUDGET COMMUNE

Le Maire expose à l'Assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE

SEANCE DU 04 AVRIL 2023
A 19 H 00

CONSTATE les résultats de l'exercice 2022 :

Section de fonctionnement :

-	Résultat de l'exercice	
	Excédent.....	69 158.46 €
-	Excédent antérieur reporté.....	220 536.01 €
-	Excédent au 31.12.2022.....	289 694.47 €

Section d'investissement :

-	Résultat de l'exercice	
	Déficit.....	- 39 063.92 €
-	Excédent antérieur reporté.....	29 050.94 €
-	Déficit des restes à réaliser.....	- 3 400.00 €
-	Besoin de financement de.....	13 412.98 €

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire :

-	Déficit résiduel à reporter à l'exécution du virement A la section d'investissement (compte 1068) :	13 412.98 €
-	Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté	276 281.49 €

Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

**11 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET PRIMITIF
2023 DU BUDGET GENERAL**

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

VOTE ainsi qu'il suit le budget primitif de 2023 du Budget général de la commune :

Section de fonctionnement :

Dépenses.....	704 871 €
Recettes.....	704 871 €

Section d'investissement :

Dépenses.....	314 628 €
Recettes.....	314 628 €

Transmis au contrôle de légalité le 05 avril 2023

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 04 AVRIL 2023
A 19 H 00**

12 – FINANCES LOCALES – FISCALITÉ – VOTE DES TAXES

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

DECIDE du maintien des taux des contributions directes pour 2023 et les fixe ainsi qu'il suit :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe foncière (bâti)	484 700	34.65 %	167 949 €
Taxe foncière (non bâti)	15 800	20.54 %	3 245 €
Taxe d'habitation sur R.S	37 223	18.43 %	6 860 €
			178 054 €

Transmis au contrôle de légalité le 11 avril 2023

13 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – FRAIS DE REPRESENTATION

Indépendamment de l'indemnité de fonction et de la prise en charge des frais de mission, l'article L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le conseil municipal peut allouer au maire, sur les ressources ordinaires de la commune, une indemnité pour frais de représentation.

Cette indemnité, de nature forfaitaire, a pour objet de couvrir les dépenses engagées par le Maire, et lui seul, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents,

AUTORISE l'imputation des frais de représentation du Maire, fixé à 2 000 € pour l'année 2023, à l'article 65316.

Transmis au contrôle de légalité le 11 avril 2023

**14 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – COMPTE 623
(PUBLICITÉS, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES)**

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil syndical, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 623 « publicités, publications, relations publiques », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 04 AVRIL 2023
A 19 H 00**

Le Maire propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 623 « publicités, publications, relations publiques » :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas et colis des Aînés.
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos)
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations

Entendu le rapport de Madame le Maire,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents :

DECIDE de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 623 « publicités, publications, relations publiques » dans la limite des crédits repris au budget communal 2023, soit 10 000 €

Transmis au contrôle de légalité le 11 avril 2023

**15 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – NEUTRALISATION
AMORTISSEMENT ELECTRIFICATION**

Vu que le reversement de la cession d'un bien immobilier est assimilé au versement d'une subvention d'équipement compte 204.

Vu que le compte 204 doit être amorti ou que la collectivité peut faire le choix de neutraliser cet amortissement.

Madame le Maire propose de retenir cette seconde possibilité

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents :

DECIDE la neutralisation totale de l'amortissement de la subvention d'investissement correspondant aux travaux d'électrification

VALIDE les écritures comptables suivantes :

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 04 AVRIL 2023
A 19 H 00**

SECTION	RECETTES		DEPENSES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Fonctionnement	7768-042	11 497.17 €	681-042	11 497.17 €
Investissement	2804-040	11 497.17 €	198-040	11 497.17 €

Transmis au contrôle de légalité le 11 avril 2023

16 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – PROVISIONS SUR CRÉANCES DOUTEUSES

Les restes à recouvrer de la collectivité constituent un risque potentiel et doivent par conséquent faire l'objet de provisions. Ces provisions sont des opérations d'ordre budgétaires.

Le mode de calcul adopté est le suivant : provisionnement des créances de plus de 2 ans à hauteur minimum de 15 % de ces créances.

CONSIDERANT qu'en 2022 des provisions ont été établies pour un montant de 1 104 €, que 2023 laisse apparaître une provision bien moindre de 400 €

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents,

AUTORISE la reprise des provisions sur créances douteuses pour l'année 2023, à l'article 781 à hauteur de 704 €.

Transmis au contrôle de légalité le 11 avril 2023

17 - . FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – TRAVAUX DE MAINTENANCE ONF

Reportée

18. COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX ROUTIERS 2023

Le Maire présente à l'assemblée le programme routier 2023 qui concerne la voie ci-dessous:

- Chemin des fermes

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres présents :

DECIDE d'effectuer les travaux routiers, estimés à 27 950 € HT, sur la voie citée ci-dessus,

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subventions pour le programme routier 2023 aux services de l'Etat.

Transmis au contrôle de légalité le 11 avril 2023

**SEANCE DU 04 AVRIL 2023
A 19 H 00**

**19 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – PROGRAMME
ROUTIER 2024 – ACTE D'ENGAGEMENT POUR LA MAITRISE
D'OEUVRE**

Le Maire présente à l'assemblée les travaux routiers prévus en 2024 sur la voie ci-dessous :

- Aménagement de la traverse RD32

et lui fait part du marché de maîtrise d'œuvre proposé par Monsieur Thibault LOCATELLI, agissant pour le compte de la SARL D2R2 de JEANMENIL.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

DECIDE d'étudier la possibilité d'effectuer les travaux routiers concernant l'aménagement de la RD32.

DECIDE de confier le marché de Maîtrise d'œuvre à la SARL D2R2 pour un montant de 15 500 € HT.

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'engagement et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Transmis au contrôle de légalité le 11 avril 2023

20 - AUTRE DOMAINE DE COMPÉTENCE – CONVENTION AVEC LE DOJO

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention d'occupation des lieux du DOJO par l'association le DOJO des Jumeaux

Le Maire présente à l'assemblée le projet de convention qui a été établi par les deux parties.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :


ACCEPTE la proposition.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Transmis au contrôle de légalité le 27 avril 2023

Approuvé lors du conseil du 12 juin 2023

**Le Maire,
Annie GERARDIN**



*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 04 AVRIL 2023
A 19 H 00**

RÉCAPITULATIF

- 1. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET EAU**
- 2. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – COMPTE DE GESTION DU BUDGET EAU**
- 3. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET EAU**
- 4. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET FORÊT**
- 5. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – COMPTE DE GESTION DU BUDGET FORÊT**
- 6. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2022 DU BUDGET FORÊT**
- 7. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET FORÊT**
- 8. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET GÉNÉRAL**
- 9. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – COMPTE DE GESTION DU BUDGET GÉNÉRAL**
- 10. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2022 DU BUDGET GÉNÉRAL**
- 11. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET GÉNÉRAL**
- 12. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – VOTE DES TAXES**
- 13. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – FRAIS DE REPRÉSENTATION**
- 14. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – COMPTE 623 (FÊTES ET CÉRÉMONIES)**
- 15. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – NEUTRALISATION AMORTISSEMENT ÉLECTRIFICATION**
- 16. FINANCES LOCALES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - PROVISIONS POUR CRÉANCES DOUTEUSES**
- 17. FINANCES LOCALES – BUDGET FORÊT – PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORÊT**
- 18. COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – ROUTIER 2023 – DEMANDES DE SUBVENTIONS**
- 19. COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉS PUBLICS – ROUTIER 2024 – ACTE D'ENGAGEMENT POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE**
- 20. AUTRE DOMAINE DE COMPÉTENCE – CONVENTION AVEC LE DOJO**

